

LE 7 FÉVRIER 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par vidéoconférence à huis clos en ce septième jour du mois de février de l'an deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers :	M Stéphane Bégin	Mme Sabrina Turmel
	M Frédéric Marcoux	M. Nicolas Lacasse
	M Pierre-Paul Lacasse	M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.
Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 10 janvier 2022 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

017-02-2022

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de janvier 2022 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 198 490.50 \$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 13 592.60 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Dépôt de la liste des dépenses de plus de 2 000\$ dont l'ensemble des contrats est supérieur à 25 000\$ - *obligation de les mentionner sur le site internet.*
- Lettre reçue du secrétariat général du centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin concernant le projet d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles pour 2022-2025. Ils désirent obtenir les commentaires de notre municipalité sur ce projet avant de procéder à la proposition de son adoption par le conseil d'administration du CSSBE.
- Courriel de la MRC de la Nouvelle-Beauce mentionnant l'entrée en vigueur du règlement numéro 415-05-2021 relativement à l'encadrement des activités agrotouristiques et autres dispositions concernant le tourisme.
- Invitation à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se déroulera au Centre des congrès de Québec les 15, 16 et 17 juin 2022 au coût de 539 \$ plus taxes. Maryline Blais y participera.
- Lettre reçu de la Direction des programmes d'infrastructures d'eau confirmant leur accord avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de

chaussées dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

- Dépôt du rapport statistique annuel d'appels incendie par la MRC de la Nouvelle-Beauce.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de janvier.

CPTAQ : aucun dossier

ADMINISTRATION

018-02-2022

PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE : PPA-CE DOSSIER 00030591-1 – 26035 (12) – 2021-04-20-24

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Sabrina Turmel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite approuve les dépenses d'un montant de 32 082.86 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

019-02-2022

MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QU'au sein du comité de développement, deux membres de la municipalité sont nommés afin d'y siéger pour prendre part aux décisions;

ATTENDU QUE suite aux dernières élections, il nous faut mandater deux nouvelles personnes;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolument unanimement que M. Claude Perreault, maire ainsi que M. Pierre-Paul Lacasse, conseiller soient nommés comme membres du comité de développement. Le mandat est valable pour une période de deux ans.

020-02-2022

MANDAT DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le conseil renouvelle les mandats de : Jean-Pierre Audesse et Émile Nadeau et nomme Frédéric Marcoux, Luce Marcoux et Jean-Pierre Hébert pour la participation au comité consultatif en urbanisme de la municipalité selon les dispositions du règlement n° 234. Ce mandat est d'une durée de 2 ans.

021-02-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 489-2022 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que le règlement no 489-2022 concernant le traitement des élus municipaux soit et est accepté.

022-02-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 490-2022 SUR L'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'adopter le règlement n° 490-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Marguerite.

023-02-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 491-2022 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS ET SERVICES

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'adopter le règlement n° 491-2022 sur la tarification de certains biens et services pour l'année 2022.

024-02-2022

RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

CONSIDÉRANT QUE certains chemins ou droits de passage dans la municipalité n'ont pas de propriétaires connus;

CONSIDÉRANT QUE pour vendre ces propriétés pour taxes, les frais encourus dépasseraient les bénéfices;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que ce conseil accepte de radier la somme de 201.16 \$ représentant les taxes irrécouvrables et les intérêts sur les propriétés portant le numéro de matricule 6948-22-7417 et 7352-79-1848.

025-02-2022

PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise le directeur général à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce

afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise le maire et le secrétaire-trésorier à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

026-02-2022

ACHAT D'UN POSTE INFORMATIQUE

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que la soumission de Centre HI-FI soit acceptée au coût de 1 009.98 \$ plus taxes pour la fourniture d'un ordinateur au poste de comptabilité.

027-02-2022

PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE DU 13 MARS 2022

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisable tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, le conseil municipal du 7 février 2022 de la Municipalité de Sainte-Marguerite proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème *CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE*.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

028-02-2022

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce, version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le rapport annuel 2021 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le directeur du service pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2021 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Marguerite adopte la partie du rapport annuel 2021 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

029-02-2022

ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU POMPIER

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu unanimement que la candidature de M Maxime Chouinard, nouveau résidant de Sainte-Marguerite, soit acceptée au poste de pompier volontaire du service incendie de Sainte-Marguerite en date du 6 février 2022.

- Qu'il répond aux critères demandés;
- Qu'il sera inscrit à la formation Pompier 1 disponible en septembre 2022;
- Qu'une période probatoire de six mois débute en date du 6 février 2022.

030-02-2022

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

ÉTUDE GEOTECHNIQUE / RANG ST-ELZÉAR PHASE II

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière dans le volet soutien du programme d'aide à la voirie locale n'a pas été retenue par le ministère des Transports;

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement de que la dépense de 35 550 \$ payable à la firme Englobe et attribuable à l'étude géotechnique du rang St-Elzéar phase II soit prélevée à même les fonds gravières et sablières.

031-02-2022

INGÉNIERIE - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU RANG SAINT-GEORGES

ATTENDU QUE l'état de la chaussée du rang Saint-Georges se dégrade d'année en année;

ATTENDU QUE les travaux de réfection pourraient être admissibles à une aide financière du programme aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la municipalité doit fournir des plans et devis pour la réfection de la chaussée du rang Saint-Georges dans le dépôt d'une demande au programme d'aide financière à la voirie locale;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Marguerite mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan afin procéder à la préparation de plans

et devis pour les travaux de réfection de la chaussée du rang Saint-Georges et pour la préparation de la demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale, selon le taux horaire en vigueur pour une valeur approximative de 22 000 \$ plus taxes. Que la dépense soit prélevée à même les fonds gravières et sablières.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

LOISIRS ET CULTURE

032-02-2022

SEMAINE DE RELÂCHE ET CAMP DE JOUR 2022

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité que madame Mélissa Chabot, soit engagée pour la coordination et la supervision du camp de jour de durant la semaine de relâche qui a lieu du 7 au 11 mars prochain ainsi que pour le camp de jour, édition été 2022.

Que soient engagées Émie Mercier et Alexane Normand comme animatrices du camp de jour de la semaine de relâche 2022.

EMBAUCHE – RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que Alex Lecours soit engagé comme préposé au Centre des loisirs lors de l'ouverture de la patinoire pour la saison 2021-2022. Entrée en fonction dès maintenant.

DIVERS

- Invitation à la randonnée en flambeaux du 5 mars 2022.
- Invitation visiter à l'espace éphémère dans le stationnement derrière le centre communautaire du 4 au 13 mars de 13h à 21h.
- Nous ouvrons le chalet des loisirs à une capacité maximale de 50%.
- Une aire de glissade sur neige sera aménagée au bassin de rétention de la rue Bellevue au cours des prochains jours.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

033-02-2022

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19 h 53.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire